

## AVIS AUX MEMBRES

No. 2020 – 007

Le 14 janvier 2020

### Retrait volontaire d'un membre compensateur

#### Timber Hill Canada Company

Le 21 novembre 2019, Timber Hill Canada Company a avisé; la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (la « CDCC ») de son retrait à titre de membre compensateur, conformément à l'article A-1A09 des Règles de la CDCC.

Timber Hill Canada Company sera membre compensateur jusqu'au 28 janvier 2020 inclusivement.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas à appeler à la Division des opérations intégrées de la CDCC ou à leur envoyer un courriel à [cdcc-ops@tmx.com](mailto:cdcc-ops@tmx.com).

Anne Fiddes  
Vice-présidente, Opérations intégrées de la CDCC